

▶ A LA UNE

Les gagnants et le bilan du concours des Familles A Énergie Positive.

n° 1, aout 2014

Fin mai, plus de 100 personnes de tous âges, et de toute l'agglomération de Sénart se sont retrouvées à la maison de l'environnement de Vert-Saint-Denis pour la **remise des prix à 7 équipes lauréates du défi Familles à énergie positive (saison 2013-2014)**. Les équipes qui ont fait le plus d'économies d'énergies durant le défi se nomment : **Les Nanowatts et les Bonnets Verts**. Elles ont réalisé -20 % d'économies d'énergie, par rapport à ses consommations de l'an passé (consommations 2013-2014 corrigées du climat). Au total durant le défi, **les équipes Sénartaises ont réalisé 17 % d'économies** (alors que l'objectif était de faire 8%).

Cette soirée était organisée par le San de Sénart, l'Espace INFO ENERGIE de Sénart et l'ADEME Ile-de-France, en partenariat avec l'association Prioriterre.



La mention **RGE « études »** (Reconnu Garant de l'Environnement) regroupe les différentes certifications et qualifications officielles des bureaux d'études (Assistant à Maître d'Ouvrage, étude/diagnostic/audit, maîtrise d'œuvre, exploitation/maintenance) ayant suivi des formations et contrôlés par audit sur chantier, dans les domaines :

- de la conception bioclimatique et passive du projet architectural, enveloppe thermique, y compris étanchéité à l'air et transferts d'hygro-métrie dans les parois ;
- des systèmes énergétiques de production/distribution/émission et régulation à partir ou non d'EnR (chauffage, climatisation, rafraîchissement, eau chaude sanitaire, ventilation, éclairage).

Quels sont les systèmes de chauffage les plus utilisés pour respecter la RT 2012 ?

La Réglementation Thermique (RT) 2012, applicable depuis le 1^{er} janvier 2013 pour tous les bâtiments neufs, impose un niveau global de consommation énergétique.

Il est aujourd'hui relativement facile de descendre en dessous du fameux seuil de consommation d'énergie primaire (EP) : 65 kWh EP/m².an ; grâce aux systèmes performants d'isolation et de ventilation ! Mais comment produire les précieux kilowattheures de chaleur nécessaires au chauffage et à l'eau chaude sanitaire ? Dois-je installer une chaudière, une pompe à chaleur (PAC), un poêle, des radiateurs ? Et pour la production d'eau chaude ?

Du fait du fort coefficient de conversion de l'énergie finale à l'énergie primaire pour l'énergie électrique, le chauffage à effet joule (radiateurs) ne peut quasiment plus répondre aux exigences de la RT 2012 ! Pour recourir à l'électricité, il faut absolument passer par une pompe à chaleur (PAC) pour que le coefficient de performance (COP) de l'appareil compense ce coefficient de conversion.

Même logique pour la production d'eau chaude sanitaire, exit le classique cumulus électrique ! Ce cumulus est maintenant équipé d'une PAC de façon à améliorer le rendement, on parle alors de chauffe-eau thermodynamique (CET). Il y a encore la solution mixte de produire l'eau chaude par la chaudière ou par des panneaux solaires thermiques.

RGE

Pour supprimer votre nom de notre liste d'abonnés, cecile.venuat@pact77.org.
Des questions ou commentaires ? Envoyez-nous un courrier électronique à l'adresse cecile.venuat@pact77.org ou appelez le 01.64.09.12.72